

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
**2023**

---



SUR TOUS  
LES TERRAINS  
QUI COMPTENT  
**POUR LES PME**

# SOMMAIRE

**p.3** ÉDITO  
par François Asselin



**p.4** 31 MESURES  
OBTENUES POUR  
LES PME EN 2023

**p.6** FAITS MARQUANTS  
2023

**p.7** DOSSIER PHARE  
Réforme des retraites :  
la CPME en première ligne

**p.8** TEMPS FORT  
Impact PME 2023,  
une édition qui a tenu  
ses promesses

**p.10** RÉTROSPECTIVE 2023

- 1** Favoriser l'émergence  
d'un nouveau dialogue social • p.10
- 2** Accompagner les PME  
au cœur des mutations • p.11
- 3** Agir pour un environnement  
favorable aux TPE-PME • p.16
- 4** Encourager le développement  
des entreprises dans les territoires • p.20
- 5** Développer le poids et  
le rayonnement de la CPME • p.21
- 6** Conforter et diversifier  
l'action d'influence de la CPME • p.22
- 7** Augmenter la puissance  
de notre réseau territorial • p.23
- 8** Consolider notre  
relation adhérents • p.24

**p.25** LA CPME,  
L'ORGANISATION  
REPRÉSENTATIVE  
DES PME



**p.27** PERSPECTIVES  
par Jean-Eudes du Mesnil

---

Les bilans et comptes de résultat de la CPME seront approuvés à l'Assemblée générale de 2024 et diffusés lors de cette réunion.



« C'est en transformant l'action publique que l'on pourra enfin desserrer l'étau qui étouffe les chefs d'entreprise.

**R**éforme des retraites, de l'assurance-chômage, accord sur le partage de la valeur : l'année 2023 a permis à la CPME comme aux autres partenaires sociaux de jouer leur rôle : parvenir à des accords pour optimiser l'organisation du travail, dans nos entreprises. Parfois dans la douleur, et je retire une certaine fierté d'avoir tenu notre position quant à la réforme des retraites, une position guidée par l'exigence vis-à-vis du financement du régime et l'équité pour les générations futures.

En revanche, je me déssole de ne toujours pas voir poindre de réforme de l'action publique, réclamée de longue date par la CPME et si indispensable à l'économie de notre pays ! C'est en transformant et en modernisant l'action publique que l'on pourra enfin desserrer l'étau des charges fiscales et sociales qui étouffe les chefs d'entreprise et les pénalise dans un marché très concurrentiel.

Cela ne nous a pas empêchés d'avancer. En 2023, la CPME a donné de la voix pour s'élever contre le trop-plein et la complexité des normes environnementales. La directive CSRD a été notre cheval de bataille pour alerter sur l'inadaptation de ce *reporting* à la réalité de terrain des PME.

Force de proposition, nous avons sensibilisé l'exécutif sur l'enjeu essentiel de la simplification et plaidé pour un remède efficace : le « test PME » à réaliser avant d'adopter tout texte qui impacte nos entreprises.

Proposition qui a été entendue par la Première ministre, Élisabeth Borne, venue le 30 novembre 2023 annoncer à Impact PME, la journée nationale de la CPME, la mise en place de ce test. Nous y travaillons en ce moment avec l'exécutif.

Le chemin qu'il reste à parcourir pour défendre les intérêts de celles et ceux qui créent l'emploi en France, est encore très long. Mais nous ne lâcherons rien !

Vous le savez, mon mandat s'achève en janvier 2025. Ce travail collectif, cette énergie, cette mission passionnante que j'ai la chance de mener, mais aussi et surtout les femmes et les hommes avec qui je travaille, vont me manquer. Je serai très heureux de transmettre le flambeau et je suis serein sur la suite du chemin qui s'annonce.

**François Asselin**  
Président de la CPME

# 31 MESURES OBTENUES POUR LES PME EN 2023

## MOBILISATION DE LA CPME

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, la CPME a participé à **22 rencontres avec l'exécutif** et **68 auditions et rendez-vous** avec des **parlementaires** français et européens.



## MESURES ÉCONOMIQUES

### COÛT DE L'ÉNERGIE

- 1 • Mise en place d'un tarif garanti de l'électricité, fixé à 280 euros par mégawatt/heure en moyenne sur l'année 2023 pour les TPE qui ne sont pas éligibles au bouclier tarifaire et qui ont souscrit ou renouvelé un contrat de fourniture d'électricité en 2022.
- 2 • Prolongation de ce tarif en 2024 pour certaines TPE-PME qui sont contraintes par des contrats énergétiques encore très coûteux.

### FISCALITÉ

- 3 • Contribution à l'élaboration de la loi industrie verte avec le crédit d'impôt « investissement industries vertes » (C3IV) qui devrait permettre de générer 23 milliards d'euros d'investissements et la création de 40 000 emplois directs d'ici 2030.
- 4 • Report d'un an de l'obligation de recourir à la facturation électronique dans les relations inter-entreprises afin de réussir cette réforme structurante.

- 5 • Prolongation du crédit d'impôt métiers d'art jusqu'à fin 2026 et maintien du dispositif de réduction d'impôts (IR-PME) pour souscription au capital de la société.
- 6 • Nouveau report de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels d'une année à 2026.

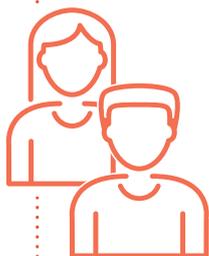
### COMMERCE

- 7 • Report de la non-impression systématique des tickets de caisse au 1<sup>er</sup> août 2023.
- 8 • Vol à l'étalage : mise en place d'une amende forfaitaire délictuelle.

### RÉFORME DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

- 9 • Suppression du dispositif d'échevinage prévu dans le projet de loi d'orientation et de programmation 2023-2027 du ministère de la Justice.
- 10 • Suppression, pour les PME, de la contribution financière pour l'accès à la justice économique.

## MESURES SOCIALES



### COÛT DU TRAVAIL

- 11 • Maintien en 2024 des exonérations et des réductions de charges sociales menacées par un coup de rabot.
- 12 • Abandon du projet de transfert de la charge des IJSS\* sur les employeurs.

### ASSURANCE-CHÔMAGE

- 13 • Adaptation de la durée d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique et de l'état du marché du travail : contracyclicité.
- 14 • Instauration de la présomption de démission en cas d'abandon de poste.
- 15 • Suppression de l'indemnisation d'assurance-chômage en cas de refus de deux CDI.

## PARTAGE DE LA VALEUR

- 16 • Pérennisation du régime fiscal et social de la prime de partage de la valeur pour les PME au-delà du 31 décembre 2023.
- 17 • Possibilité du versement de 2 primes de partage de la valeur dans l'année.
- 18 • Rejet de la notion de dividende salarié.

## ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 19 • Volonté partagée d'exclure tout nouvel ajout de normes contraignantes pour les entreprises.
- 20 • Proposition de repères pratiques et juridiques pour accompagner les TPE-PME dans la transition écologique.



## RÉFORME DES RETRAITES

- 21 • Rejet de toute augmentation du coût du travail pour financer les retraites.
- 22 • Obtention d'un niveau de retraite décent pour les travailleurs indépendants avec une carrière complète.
- 23 • Mise en place d'un fonds pour accompagner les employeurs dans le financement de la prévention de l'usure professionnelle de leurs salariés (le FIPU).
- 24 • Exclusion de nouveaux critères de pénibilité.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

- 25 • Prolongation des aides aux employeurs pour les embauches en contrat de professionnalisation et d'apprentissage jusqu'à la fin du quinquennat (terme initial : 31 décembre 2023).

## DIALOGUE SOCIAL

- 26 • Maintien de la possibilité pour les OPCO de collecter les contributions conventionnelles de dialogue social.



## MESURES ENVIRONNEMENTALES

### CSRD\*

- 27 • Mise en place progressive de l'obligation de reporting selon la taille des entreprises. Ainsi, les PME cotées peuvent reporter de 2 ans la préparation et la soumission de leur rapport CSRD.

### EMBALLAGES, DÉCHETS D'EMBALLAGES

- 28 • Prise en compte de spécificités sectorielles dans le cadre des discussions au Parlement européen :
  - » suppression des obligations de réemploi pour les spiritueux,
  - » suppression des obligations de recyclage pour les emballages en bois léger.



## MESURES EUROPÉENNES

- 29 • Entrée en vigueur du brevet à effet unitaire réclamé de longue date par la CPME : un guichet unique d'enregistrement et des coûts réduits.
- 30 • Adoption du Data Act qui améliore l'accès des PME aux données et supprime les barrières à l'entrée.
- 31 • Suspension de la proposition DEBRA qui visait à favoriser le financement des entreprises par fonds propres, notamment par la limitation de la déductibilité fiscale des charges liées à l'emprunt.

\* Corporate Sustainability Reporting Directive

# FAITS MARQUANTS 2023

## 4-8 janvier

Délégation CPME  
au CES • Las Vegas

## 18 janvier

Vœux de la CPME  
à la Cité de  
l'Économie • Paris

## 1<sup>er</sup> mars

European SME Day : rencontre de  
la délégation d'adhérents avec le  
groupe d'eurodéputés  
Les Républicains • Bruxelles

## 21 mars

Journée des référents GSC  
(Garantie sociale du chef  
d'entreprise) - CPME • Paris



## 20 juin

Convention annuelle  
des permanents  
territoriaux  
CPME • Paris

## 4 juillet

Séminaire des présidents  
de CPME territoriales • Paris

## 5 juillet

5<sup>èmes</sup> Trophées numériques CPME • Paris

## 31 août

Lancement du plan gouvernemental « Osez  
l'export » en présence de la CPME • Paris

## 19 septembre

Journée des secrétaires généraux  
territoriaux • Paris

## 28 septembre

Conférence de presse CPME  
« Réussir la transition écologique des  
PME : comment avancer sans ployer  
sous le fardeau des normes  
environnementales ? » • Paris

## 3 octobre

Journée CPME des conseillers  
prud'hommes • Paris

## 3-10 octobre

Déplacements de François Asselin  
et Jean-Eudes du Mesnil  
• Nouvelle Calédonie et  
Polynésie française

## 25 octobre

European SME Day : échange de  
la délégation d'adhérents  
avec le groupe d'eurodéputés  
Renaissance • Bruxelles



## 13-15 novembre

Participation de la CPME  
à l'Assemblée européenne  
des PME • Bilbao

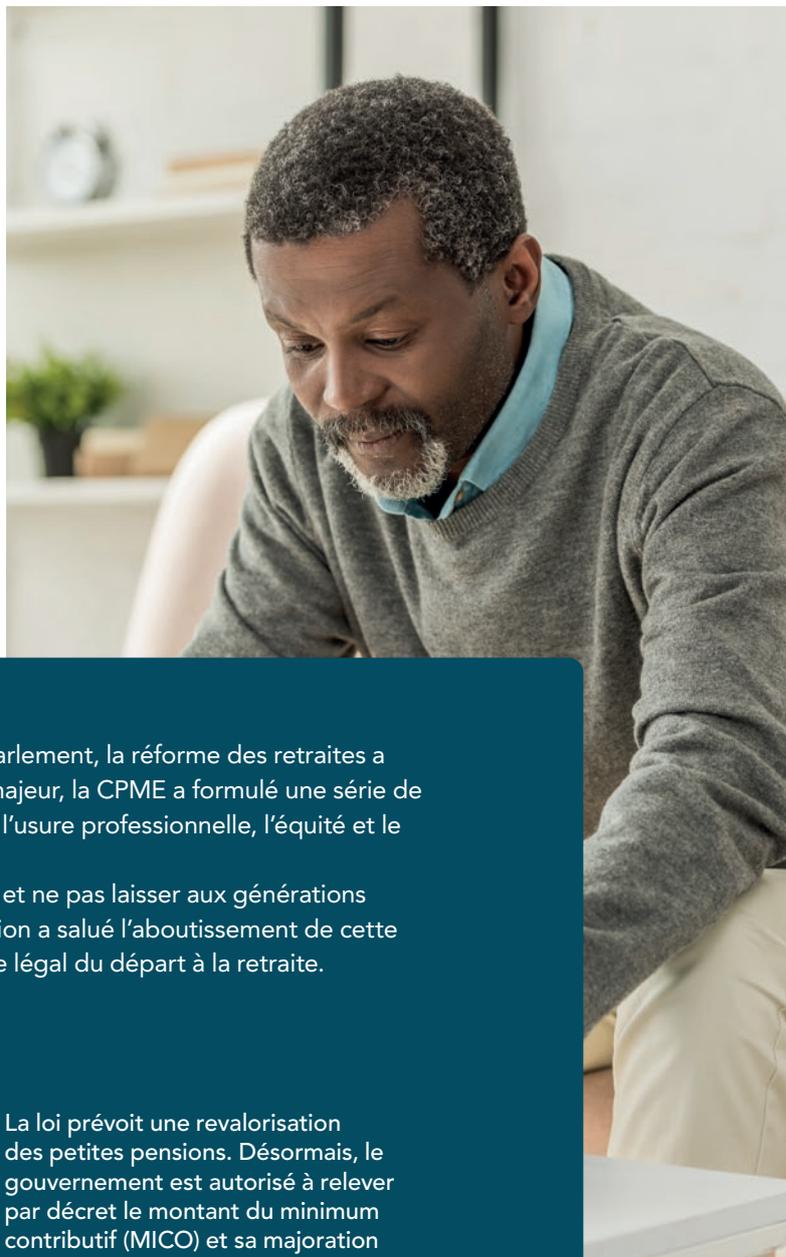
## 30 novembre

4<sup>ème</sup> salon Impact PME, Station F • Paris

## 6 décembre

Réunion des mandataires sociaux  
à l'Hôtel des Arts et Métiers • Paris

# RÉFORME DES RETRAITES : LA CPME EN PREMIÈRE LIGNE



Après de nombreuses concertations et un examen au Parlement, la réforme des retraites a été promulguée en avril 2023. Parce que cet enjeu est majeur, la CPME a formulé une série de propositions pour l'emploi des seniors, la prévention de l'usure professionnelle, l'équité et le financement du régime de retraites.

L'objectif pour la CPME ? Travailler plus, collectivement, et ne pas laisser aux générations futures la facture d'un régime déficitaire. La Confédération a salué l'aboutissement de cette réforme difficile avec notamment, l'allongement de l'âge légal du départ à la retraite.

## Les principaux axes à retenir :

- » Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'âge de départ en retraite passe à 62 ans et trois mois pour les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1961. Il sera progressivement décalé de trois mois chaque année, pour atteindre 64 ans en 2030.
- » La réforme élargit les conditions d'accès au dispositif des carrières longues, permettant à ceux qui ont commencé à travailler tôt de bénéficier d'un départ en retraite anticipé.
- » Si les conditions du cumul emploi-retraite intégral sont réunies, il devient créateur de droits à la retraite.
- » La loi prévoit une revalorisation des petites pensions. Désormais, le gouvernement est autorisé à relever par décret le montant du minimum contributif (MICO) et sa majoration pour les retraités ayant eu une carrière complète au SMIC (travailleurs indépendants compris), de sorte que le montant de la pension atteigne 85 % du SMIC.
- » La loi entérine la fin de certains régimes spéciaux qui concerne la RATP, la branche des IEG (industries électriques et gazières), les Clercs et employés de notaires et les membres du CESE (Conseil économique, social et environnemental).

**Convaincue que c'est par le travail que le pays pourra créer plus d'emplois, donc plus de pouvoir d'achat pour les salariés et plus de moyens de financer nos régimes sociaux, la CPME n'a pas ménagé ses efforts pour faire entendre sa voix tout au long de cette réforme, malgré les débats tendus qui l'ont accompagnée.**

# IMPACT PME 2023, UNE ÉDITION QUI A TENU SES PROMESSES

» Journée annuelle de la CPME co-organisée avec la chaîne BFM Business, la 4<sup>ème</sup> édition d'Impact PME s'est tenue le 30 novembre 2023, à la Station F, sur la thématique : Talents, IA, transition écologique, comment réussir 2024 ?

Nouveauté 2023, la station RMC a rejoint le mouvement, avec les Trophées PME RMC qui se sont tenus en prolongement du salon.

Près de 2 000 visiteurs, dirigeants de TPE-PME, sont venus faire le plein de solutions et étoffer leur réseau.

Rendez-vous incontournable des PME, le salon a accueilli la Première ministre et 5 ministres.



Plénière avec le président Asselin, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire et l'éditorialiste Christophe Barbier



Discours d'ouverture de la Première ministre Elisabeth Borne

Élisabeth Borne a prononcé le discours d'ouverture du salon dans l'auditorium archi-plein de la Station F.

Point d'orgue de cette allocution, la Première ministre a annoncé la mise en place d'un « test PME », c'est-à-dire une véritable expérimentation pour tester, avant leur adoption, toute nouvelle norme qui impacte les PME. Une mesure pensée et défendue avec vigueur par la CPME.

Moment marquant de l'après-midi, le ministre de l'Économie **Bruno Le Maire** est monté sur scène pour un entretien passionnant avec **François Asselin** et l'éditorialiste **Christophe Barbier**.

L'opportunité pour le ministre d'annoncer qu'il lancerait, en 2024, le projet de loi Pacte II pour amorcer la nécessaire simplification de la vie des entreprises.

## Impact PME, la boîte à outils des PME

80 intervenants

6 sessions de  
speed meetings

6 débats en plénière

1 temps fort  
dédié aux  
Outre-mer

14 ateliers et  
4 conférences

**Gabriel Attal**, alors ministre de l'Éducation nationale, **Olivia Grégoire**, ministre déléguée chargée des PME, **Carole Grandjean**, ministre déléguée chargée de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnels et **Agnès Firmin Le Bodo**, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, sont également venus à la rencontre des chefs d'entreprise.



La ministre des PME Olivia Grégoire sur le plateau TV

Au fil des différentes sessions de la journée, experts et entrepreneurs ont partagé leurs réflexions, leurs conseils et leurs bonnes pratiques. Parmi eux, des personnalités emblématiques comme l'économiste **Nicolas Bouzou**, le spécialiste de l'IA **Luc Julia**, **Marie Barsacq Beaudou** du comité d'organisation des JO, le chef étoilé **Yannick Alléno**, l'experte en développement durable **Élisabeth Laville**, le président de l'établissement public « Rebâtir Notre-Dame de Paris » **Philippe Jost** ou encore l'entrepreneur et ancien ministre **Arnaud Montebourg**.

## Impact PME a fait le buzz

**80** retombées dans les médias

**13** e-mailings diffusés à **45 000** dirigeants et

**7** heures d'antenne délocalisées de BFM Business

**2** autres à **100 000** dirigeants

**8** flashes infos de RMC le jour J

Réseaux sociaux :

**81 000** profils touchés sur les comptes de la CPME et

**10** émissions Impact PME l'Hebdo diffusées pendant 2 mois sur BFM Business

**50 000** sur le compte Impact PME

**5** campagnes publicitaires sur le site BFM Business

ont généré **2 500 000** vues



Parce que les entrepreneurs venaient aussi pour agrandir leur réseau, les moments de convivialité se sont multipliés. Une belle énergie qui faisait écho à la question résolument constructive de la journée : « **Comment réussir 2024 ?** ».



Rendez-vous jeudi **28 novembre 2024** à la **Station F**, pour la prochaine édition.



## RÉTROSPECTIVE 2023

# 1

## FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL



### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La CPME et les partenaires sociaux ont signé l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 avril 2023 relatif à la transition écologique et au dialogue social. L'opportunité de réaffirmer leur engagement et d'accompagner au mieux les branches professionnelles et les entreprises dans ce mouvement.

Véritable outil opérationnel, fruit du dialogue social, cet ANI, non prescriptif et non normatif, rappelle le droit positif et propose des repères pratiques sous forme d'exemples permettant d'identifier des pistes de discussion.

# 2



## ACCOMPAGNER LES PME

## AU CŒUR DES MUTATIONS



### PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PME DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

#### EN EUROPE

##### Contrer des délais de paiement trop stricts

À la suite du dépôt de plusieurs amendements par la CPME et de la mobilisation des eurodéputés, la Confédération a obtenu au Parlement européen **la possibilité d'étendre contractuellement le paiement à 60 jours**. Une prolongation à 90 jours sera possible lorsqu'une procédure de vérification des produits est nécessaire. Pour les secteurs bénéficiant de dérogations en France, le délai sera porté à 120 jours (produits saisonniers ou à rotation lente).

##### Participer aux négociations européennes sur le télétravail

La CPME n'a eu de cesse de **défendre la préservation du caractère volontaire du télétravail** et de refuser une kyrielle de coûts directs et indirects à prendre en charge par les employeurs. Après plusieurs cycles de négociations très tendus entre partenaires sociaux européens, la CPME a considéré que le texte final était trop déséquilibré et ne prenait pas suffisamment en compte les termes de l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2020. Le projet d'accord a été rejeté.

#### À L'INTERNATIONAL

##### Favoriser l'export des PME françaises

La CPME était présente aux côtés du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, Olivier Becht, lors de la présentation du nouveau **plan gouvernemental « Osez l'export »** le 31 août 2023. **Parmi les 13 mesures annoncées, plusieurs ont été poussées par la CPME**, comme la création du volontaire territorial en entreprise (VTE), l'opération porte-à-porte dans les territoires pour identifier de nouvelles PME à potentiel export, la prise en compte spécifique des territoires ultramarins pour aider les entreprises océaniques à mieux exporter sur leur zone de chalandise.

##### Présenter aux entrepreneurs les marchés roumain et suisse

La CPME a fait découvrir **deux marchés d'opportunités** à ses adhérents en 2023 : la Roumanie, en accueillant une délégation du ministère de l'Entrepreneuriat, et la Suisse avec la première rencontre Ambassadeur-PME à laquelle son Excellence Roberto Balzaretto a participé.



## FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ

### **PROMOUVOIR LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES TPE-PME**

#### **En participant activement aux concertations sur la loi industrie verte**

Cette loi a pour vocation d'accélérer la réindustrialisation du pays. La CPME a créé un groupe de travail dédié à ses adhérents. Elle a participé à toutes les concertations et a été auditionnée lors des travaux parlementaires. Tout au long des débats, elle a rappelé avec force **l'importance de déployer une politique industrielle globale**, pas simplement sur les industries vertes.

---

#### **En étant partie prenante de la stratégie française énergie-climat**

La CPME a contribué aux travaux relatifs à la stratégie française énergie-climat, en participant à la consultation publique et au groupe de travail efficacité énergétique dédiés.

---

#### **En s'engageant en faveur de la biodiversité**

Reconnue « **partenaire engagé pour la nature** » par l'Office français de la biodiversité, la CPME mène une action continue en faveur de la biodiversité en s'appuyant sur un groupe de travail spécifique, la publication de guides et la participation à des instances gouvernementales.



#### **En étant force de proposition dans le domaine agricole**

En 2023, le ministère de l'Agriculture a lancé les travaux sur le futur projet de loi d'avenir agricole. La CPME a participé à l'ensemble des groupes de travail associés à la concertation sur ce texte. Force de propositions dans tous les ateliers, elle a insisté pour que les préconisations portent sur **l'ensemble de la chaîne de valeur** : éleveurs/agriculteurs/transformatateurs/commerçants.

---

#### **En combattant les textes sur les déchets d'emballages et le devoir de vigilance**

La CPME a alerté les eurodéputés sur ce texte qui vise à réduire les déchets issus des emballages en encourageant le recyclage, le réemploi et l'incorporation de matières issues du recyclage. **La Confédération a obtenu certaines exemptions**, par exemple pour les emballages en bois pour les fromages ou le réemploi des bouteilles de spiritueux.

**La Confédération a également combattu avec vigueur l'inquiétante initiative européenne sur le devoir de vigilance** et son cortège de complexités administratives assorties de sanctions civiles et pénales.

## ACCOMPAGNER ET DÉTECTER LES MUTATIONS LIÉES À L'INNOVATION ET À LA TRANSITION NUMÉRIQUE

**ADOPTER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SPÉCIFIQUE POUR  
INSTAURER LES CONDITIONS D'UNE CONCURRENCE  
LOYALE ET ÉQUITABLE ENTRE LES PLATEFORMES  
NUMÉRIQUES ET LES ENTREPRISES TRADITIONNELLES**

### Rendre le **Data Act** favorable aux PME

Ce règlement européen qui a été voté le 9 novembre 2023, améliore l'accès des PME aux données, notamment pour les services de réparation et d'entretien, dans l'optique d'**instaurer une concurrence plus équitable**. Il supprime les principales barrières érigées par les fournisseurs dominants pour accéder plus facilement à des services de *cloud* concurrents.



**IDENTIFIER LES OPPORTUNITÉS LIÉES AU NUMÉRIQUE  
EN VALORISANT LES BONNES PRATIQUES**

**Grâce à la montée en puissance  
des Trophées numériques CPME**

**Le 5 juillet 2023, 5 entrepreneurs talentueux ont été sacrés lauréats des Trophées numériques CPME. Tous ont en commun d'avoir pris le virage digital avec succès.**

Lors de la 5<sup>ème</sup> édition, 15 finalistes ont concouru pour remporter l'un des 5 trophées. Une compétition ouverte sur les réseaux sociaux, qui a permis de toucher un public toujours plus nombreux. En effet, le sondage en ligne promu par les adhérents, les partenaires de la CPME et une ambitieuse campagne de sponsoring, a totalisé **14 000 votes** et touché **2 millions de profils** sur les réseaux sociaux. Les Trophées ont également été relayés dans **31 articles de presse** quotidienne régionale des territoires des finalistes.

**35 000 €**

**étaient en jeu,**  
soit 7 000 € pour chaque  
lauréat, et une belle  
visibilité à la clé pour  
leur entreprise



## 5 entrepreneurs audacieux récompensés en 2023



» **PRIX DÉVELOPPEMENT**  
Marion Pintaux, fondatrice  
des **Aventuriers du Biscuit**  
(Hauts-de-Seine)

» **PRIX EMPLOI ET COMPÉTENCES**  
Gilbert et Philippe Mellinger,  
dirigeants de **Carrousel et Câlins**,  
adhérents de la CPME Essonne

» **PRIX INCLUSION**  
Sylvain Lepainteur, fondateur  
de la **Conciergerie Solidaire**,  
adhérent CPME Gironde

» **PRIX NOTORIÉTÉ**  
Douce Cornet, dirigeante de  
**L'Indisciplinée**, adhérente de  
la CPME Loire



» **PRIX SITE INTERNET EN .FR**  
Tristan Tual, dirigeant de **ACS  
Prévention**, adhérent de la  
CPME Ille-et-Vilaine



Lors de la soirée de remise des prix qui a réuni  
200 personnes à la CPME, deux interventions ont permis  
de sensibiliser les entrepreneurs aux leviers du numérique.

» **« LE NUMÉRIQUE,  
UN ACCÉLÉRATEUR  
POUR RECRUTER »,**  
animée par l'emblématique  
chef étoilé et président de  
l'UMIH, Thierry Marx.

» **« ENTREPRENEURS,  
METTEZ L'IA AU SERVICE  
DE VOTRE PME ! »,**  
par l'expert Michael Deheneffe,  
vice-président Data et  
Intelligence artificielle d'Orange  
Business Services.

## ACCOMPAGNER LES PME DANS L'IDENTIFICATION DES TECHNOLOGIES STRATÉGIQUES

### Emmener une délégation de chefs d'entreprise français au CES de Las Vegas

Du 4 au 8 janvier 2023, la CPME a convié 30 chefs d'entreprise à 4 jours de découverte du *Consumer Electronic Show*, le plus grand salon mondial des nouvelles technologies qui s'étend sur 18 hectares, avec 4 000 stands sur plusieurs sites, 174 pays représentés, 120 000 visiteurs, 3 200 entreprises et 1 000 startups. En vedette, les nouvelles mobilités, l'IA, et de belles perspectives pour l'énergie et le médical !



### Sensibiliser les entrepreneurs au potentiel et aux enjeux de l'IA

En 2023, la CPME a créé son groupe de travail sur l'intelligence artificielle, afin d'accompagner les TPE-PME dans cette révolution qui les concerne dès aujourd'hui. Un premier webinar, à destination des chefs d'entreprise, a fait le point sur les opportunités de l'IA ainsi que les enjeux et problématiques associés, notamment en matière de gestion des données personnelles.



Le CES Las Vegas est un carrefour où convergent les esprits les plus innovants du monde entier, dévoilant les technologies les plus avant-gardistes. L'édition 2023 n'a pas fait exception. J'ai été

fasciné par les avancées dans les domaines de l'intelligence artificielle, la robotique, la réalité augmentée, la mobilité et bien plus encore. Par exemple, j'ai découvert sur le stand du CEA, qu'une équipe de chercheurs grenoblois associés à une startup, travaillaient sur une application qui connecte le système neuronal à la moelle épinière au-delà du point où elle a été sectionnée, permettant de pouvoir faire marcher des paralytiques. Cela fait plus de 2 000 ans que cela ne s'était pas produit !

Le CES offre une immersion totale dans le futur. Chaque coin du salon révèle des technologies qui peuvent inspirer de nouvelles stratégies et des modèles commerciaux novateurs.

Et les possibilités de réseautage sont inégalées pour rencontrer des partenaires potentiels, des investisseurs et des influenceurs clés qui peuvent transformer votre entreprise.

De plus, être au CES permet de connaître les dernières tendances et les mouvements de vos concurrents, vous donnant ainsi un avantage compétitif crucial. Ma participation au CES avec la CPME a été un catalyseur majeur pour mon développement professionnel ! »

**Daniel Villareale**

Président CPME Auvergne-Rhône-Alpes

## PROMOUVOIR UNE RSE VOLONTAIRE, INCITATIVE ET ADAPTÉE AUX TPE-PME

### Accompagner le déploiement de la directive CSRD

La CPME s'est mobilisée pour adapter les exigences du *reporting* extra-financier, fruit de la directive européenne CSRD, aux spécificités des PME. Membre du comité de durabilité de l'Autorité des normes comptables, elle a plaidé pour une simplification des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) demandées aux PME et contribué à l'élaboration d'un guide pour faciliter ce *reporting* de durabilité.

Point d'orgue, la conférence de presse CPME de septembre 2023, au cours de laquelle elle a dévoilé des propositions concrètes pour favoriser la transition écologique des PME.

Face à l'entrée en vigueur de la directive en 2024, la CPME prévoit l'élaboration d'un plan d'accompagnement pour ses adhérents.



# 3

## AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX TPE-PME



### MAÎTRISER ET ADAPTER LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

#### Obtenir la suppression de la cotisation minimum de CVAE

Impôt néfaste pour la compétitivité des entreprises qui devait disparaître en 2024, la CVAE\* ne sera finalement supprimée qu'en 2027. En revanche, grâce à l'action de la CPME, **la cotisation minimum est supprimée en 2024**, ce qui est certes insuffisant, mais bénéficie pour le moins, principalement, aux TPE-PME.

\* Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

### SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN DES PME

#### Alerter sur les difficultés de mise en œuvre du guichet unique des PME

Constatant les **dysfonctionnements du guichet unique**, la plateforme déployée par l'État pour centraliser l'ensemble des formalités des entreprises, la CPME a sonné l'alerte. Elle a ensuite intégré le comité des utilisateurs pour remonter les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise. Elle a également participé à l'élaboration d'un outil pour aider les entreprises dans leurs démarches administratives : l'application mobile « Start INPI ».

### ORIENTER LES OUTILS DE FINANCEMENT

#### S'opposer au texte européen sur le financement DEBRA

Ce texte prévoyait de rééquilibrer la fiscalité du financement des entreprises en capital investissement et en financement bancaire. Il s'agissait notamment de supprimer une partie de la déductibilité des intérêts bancaires. **La CPME s'est opposée à ce dispositif et a réussi à le repousser.**

#### Préserver l'accès des PME aux marchés financiers

La CPME est intervenue pour contrer certaines dispositions de la *Retail Investment Strategy* (RIS) et **sauvegarder le système économique de conseil et de distribution des instruments financiers** fondé, en France, sur une rémunération possible des intermédiaires par les gérants d'actifs. L'interdiction de cette rémunération, qui pouvait aboutir à remettre en cause le conseil de proximité aux PME et donc restreindre leur accès aux marchés financiers, a été supprimée.



#### Préparer la facturation électronique des TPE-PME

La facturation électronique est repoussée au 1<sup>er</sup> septembre 2026 afin que son déploiement soit entièrement sécurisé. Pour **adapter cette réforme à la réalité des PME**, la collaboration entre l'administration et la CPME s'est poursuivie. Une enquête pour collecter les besoins des PME a ainsi été réalisée de même que des fiches pédagogiques à destination des entrepreneurs.

## PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN FAVEUR DES PME

### **Proposer le déploiement d'un « test PME »**

Pour contrer l'empilement des normes qui noient les entreprises sous un monceau de règles inadaptées et les obligent à multiplier les tâches de *reporting*, la CPME a réclamé la réalisation, en amont de leur adoption, d'un « test PME ».

Le principe ? Une expérimentation de terrain pour apprécier la faisabilité concrète du projet de réglementation. Un test qui a vocation à être développé tant au niveau européen que national.

## RÉDUIRE LE COÛT DU TRAVAIL

### **Combattre l'acquisition de congés payés en arrêt-maladie**

En septembre 2023, un arrêt de la Cour de cassation a établi qu'un salarié en arrêt de travail pour maladie acquiert des congés payés, dissociant ainsi l'acquisition de congés d'un travail effectif. Cette décision malmène la valeur travail et crée un coût supplémentaire pour les entreprises avoisinant 3 milliards d'euros par an, somme considérable venant renchérir le coût du travail.

La CPME s'est mobilisée sans relâche pour **limiter la portée de cette décision désastreuse** via une pétition signée par près de 30 000 chefs d'entreprise, des échanges nourris avec le gouvernement et en défendant le code du travail actuel devant le Conseil constitutionnel. Un combat qu'elle entend poursuivre en 2024.



**30 000**

**chefs d'entreprise**

ont signé la pétition lancée par la CPME pour s'opposer à l'acquisition de congés payés en arrêt maladie

## FAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES PME

### **Formations AT/MP\*** (subvention CNAM)

**334 sessions**

d'information/formation dans le domaine de la prévention des risques, des accidents du travail et des maladies professionnelles

**3 946 représentants**

de nos catégories d'entreprises formés

### **Formations prud'homales** (subvention ministère du Travail)

**179 sessions**

de formation

**2 235 conseillers**

prud'homaux formés

## FACILITER L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

### Favoriser le partage de la valeur

Dans le cadre du code du travail, les partenaires sociaux ont négocié le partage de la valeur en entreprise, débouchant sur un **accord national interprofessionnel signé à la quasi-unanimité** des parties prenantes et transposé dans la loi du 29 novembre.

Points satisfaisants pour la CPME, cet accord a permis d'**écarter la notion de dividende salarié**, de clarifier et d'enrichir les dispositifs de partage de la valeur dans les entreprises, notamment dans les PME, l'employeur conservant sa pleine et entière liberté de choix.

### Réformer le régime de l'assurance-chômage

Malgré un document de cadrage très contraint adressé par le gouvernement aux partenaires sociaux, **un accord a été trouvé le 10 novembre 2023** entre la CPME, le MEDEF, l'U2P, la CFDT, FO et la CFTC.

La CPME a obtenu gain de cause sur les principaux objectifs qu'elle s'était donnés :

- » désendetter et équilibrer financièrement le régime de l'assurance-chômage,
- » baisser les cotisations des entreprises,
- » aménager, à défaut de le supprimer, le dispositif de bonus-malus,
- » simplifier et améliorer la lisibilité de la réglementation.

En revanche, elle regrette la décision du gouvernement de ne pas agréer ce texte dans l'immédiat.

### Encourager l'insertion de personnes en situation de handicap dans les PME

Pour la deuxième année consécutive, la CPME nationale, la CPME Pays de-la-Loire, la CPME Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau Unapei ont créé **la rencontre entre entrepreneurs et travailleurs de leurs territoires**, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

**Le but ?** Changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap, mais surtout, **mettre en lumière l'éventail de leurs compétences** et savoir-faire.

6

visites

d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et d'entreprises adaptées (EA) ont ainsi eu lieu du 20 au 24 novembre



## RENFORCER LA PLACE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE

### Conduire une délégation d'entrepreneures au Parlement européen

Le 27 juin, la CPME a organisé le déplacement de la délégation de cheffes d'entreprise « **Entrepreneuriat au féminin** » (EAF) de l'Aisne à Bruxelles. Une journée consacrée à la découverte des outils européens qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin et à des moments de partage avec des dirigeantes italiennes et belges, avant un échange constructif avec Irène Tolleret, députée européenne du groupe Renaissance.



La CPME a organisé, le 18 octobre, une conférence sur le thème de la santé du dirigeant via l'activité physique et sportive.

## GARANTIR LA PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

### S'opposer à l'extension de la faute inexcusable de l'employeur

La rente ou l'indemnité en capital versée à la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT/MP) répare le déficit professionnel occasionnel et le déficit fonctionnel permanent. Dorénavant, seul ce dernier est pris en compte.

Le caractère dual de cette rente et la réparation forfaitaire des victimes d'AT/MP, y compris en cas de faute inexcusable de l'employeur, ont été remis en cause par des décisions de justice. **La CPME a sonné l'alerte.** Dans l'accord national interprofessionnel AT/MP du 15 mai, les partenaires sociaux avaient demandé le maintien de ce principe historique.

## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

### Freiner la crise du logement et ses conséquences sur les PME

Face à la crise du logement qui a durement frappé le pays avec des impacts directs sur l'économie, la CPME a élaboré des réponses pragmatiques, dans un document publié en mai.

Elle a analysé les causes, qui sont multiples : renchérissement du coût de la construction lié à l'augmentation du prix des matières premières, manque de main d'œuvre, hausse du prix du foncier due notamment au zéro artificialisation nette des sols, surtransposition des normes européennes avec l'instauration du DPE et enfin, tentatives de nationalisation d'Action Logement.

### La CPME a formulé 30 propositions concrètes pour :

- » Accompagner la rénovation du parc existant
- » Relancer la construction
- » Favoriser l'acquisition
- » Passer d'une fiscalité punitive à une fiscalité incitative
- » Faciliter la mobilité professionnelle



### Obtenir la prolongation d'aides énergie aux entreprises

Malgré le souhait du gouvernement de mettre un terme aux aides énergie, la CPME a fait entendre la voix des entreprises qui avaient souscrit des contrats de fourniture d'énergie sur plusieurs années à des prix exorbitants pour qu'elles puissent être encore accompagnées. Elle a ainsi obtenu la prolongation, dans certains cas, du tarif garanti TPE et de l'amortisseur électricité PME.

### ENQUÊTE CPME SUR LA HAUSSE DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Les chiffres de l'enquête de la CPME de novembre 2023 sont sans appel :



**42 % des dirigeants**

ont constaté une dégradation de leur trésorerie

**49 %**

ont subi une baisse de leur taux de marge par rapport à 2019

Des résultats que la CPME a largement relayés.

# 4

## ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES



### GRÂCE AU COMMERCE

#### Lutter contre le vol à l'étalage

La CPME a obtenu en juillet **la création d'une amende forfaitaire** délictuelle sanctionnant le vol à l'étalage, une mesure qu'elle demandait ardemment depuis de nombreux mois. Elle permet, pour les vols de moins de 300 euros, de verbaliser les voleurs sans passer devant un juge.

#### Défendre les intérêts des PME dans la réforme des tribunaux de commerce

Le projet de loi Orientation et programmation du ministère de la Justice 2023-2027 qui réforme les tribunaux de commerce prévoyait de mettre en place une part d'échevinage et d'imposer une contribution financière aux entreprises. La CPME a réussi à **faire exclure les PME de cette contribution** et a obtenu la non-introduction de magistrats professionnels au sein des juridictions.



À l'image de la CPME, avec laquelle elle entretient d'étroites relations de travail, la Confédération des buralistes a à cœur de porter la voix d'une filière comptant plus de 23 000 entrepreneurs individuels

et 80 000 salariés répartis sur tout le territoire national.

C'est pourquoi elle se félicite des avancées obtenues en matière de lutte contre le vol à l'étalage, même si le chemin est encore long pour endiguer ce véritable fléau, pour les commerces.

La Confédération s'est investie pour surmonter d'autres épreuves et accompagner les mutations qui frappent les commerçants. Qu'il s'agisse des émeutes de l'été 2023 – qui ont touché plus de 545 collègues – aux hausses successives du prix du tabac, en passant par l'explosion des charges d'exploitation, véritables boulets pour les petits entrepreneurs responsables et engagés que nous sommes.

Avec notre protocole d'accord reconduit jusqu'en 2027, notre volonté de renforcer l'attractivité du réseau est une force pour faire briller cette vie locale que nous affectionnons tant et surtout demeurer au plus près des plus éloignés. »

**Philippe Coy**

Président de la Confédération des Buralistes

### GRÂCE À L'ARTISANAT

#### Promouvoir l'artisanat par un événement fédérateur

Du 6 au 9 octobre, la CPME disposait d'un espace collectif à la 29<sup>ème</sup> édition des Artisanales de Chartres, salon incontournable du secteur. Ce stand a réuni des CPME territoriales, des fédérations professionnelles et des entreprises adhérentes autour d'une cause commune : défendre et **promouvoir les métiers, les compétences et les savoir-faire des artisans.**

#### Créer les conditions favorables au développement pérenne des TPE-PME océaniques

Représentée dans le Pacifique sud, aux Antilles, dans l'océan indien, en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon, **la CPME océanique est aujourd'hui structurée.** Pour preuve, l'importante délégation d'élus, de chefs d'entreprise et de permanents ultramarins emmenée par Dominique Vienne, membre du Comex de la CPME chargé des CPME océaniques, qui leur a consacré plusieurs temps forts lors du salon Impact PME 2023. De même, début octobre, François Asselin s'est déplacé en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, en présence de plusieurs parlementaires, pour échanger avec les dirigeants de PME et les autorités institutionnelles.

# 5

## DÉVELOPPER LE POIDS ET LE RAYONNEMENT DE LA CPME

### FAIRE PROGRESSER LA PRÉSENCE DE LA CPME DANS LES MÉDIAS

En 2023, la Confédération a été l'objet de **36 % de retombées presse supplémentaires** par rapport à 2022 dont une hausse d'un tiers du volume de retombées TV/radio.

La CPME est montée au créneau, **pour affirmer sa position pendant la réforme des retraites** et a ainsi gagné en visibilité dans les médias.

### TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS EN ACTIONNANT LE LEVIER DIGITAL

Outre le déploiement d'une stratégie de contenus adaptée à la spécificité de chaque réseau social, la CPME a atteint cet objectif grâce à 2 démarches :

• **La création et la diffusion de vidéos de format court** : média le plus performant sur les réseaux sociaux.  
Elle en a produit 48 en 2023, soit 10 % de plus qu'en 2022. Elles ont généré **84 065 vues.**

• **Le déploiement de campagnes de sponsoring** dont la plus importante, organisée à l'occasion des Trophées numériques CPME, a touché plus de **2 millions de profils** sur Facebook.

Les **5** thèmes sur lesquels la CPME a été la plus citée dans les médias en 2023 :

- 1 >> Réforme des retraites et de l'Agirc Arcco
- 2 >> Partage de la valeur
- 3 >> Réforme de l'assurance-chômage
- 4 >> Salon Impact PME
- 5 >> Enquêtes de conjoncture CPME

Tout au long de l'année, la Confédération a élaboré et diffusé à la presse des positions et des propositions en lien avec l'actualité. Elle a ainsi nourri les médias de données chiffrées sur les PME, grâce aux **enquêtes de conjoncture** qu'elle réalise tous les trimestres.

Gagnant du terrain dans le champ du **développement durable**, la CPME a doublé le nombre de ses retombées médias annuelles sur ce thème grâce à l'organisation d'une conférence de presse sur la CSRD et les normes environnementales le 28 septembre. 13 journalistes y ont participé, ouvrant la voie à de nouvelles sollicitations presse par la suite.



Au 31 décembre 2023

**76 718**

abonnés sur les réseaux sociaux soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2022

**16 700** abonnés

**44 953** abonnés

**15 065** abonnés

# 6

## CONFORTER ET DIVERSIFIER L'ACTION D'INFLUENCE DE LA CPME

### AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Pour défendre les TPE-PME confrontées à la hausse des prix de l'énergie notamment, la CPME a participé à 68 auditions et rendez-vous parlementaires, dans le contexte de renouvellement partiel du Sénat. Projets de lois de finances, partage de la valeur, retraites ou industrie verte sont autant de textes examinés sur lesquels la CPME a prôné des évolutions législatives.

#### Focus sur quelques rencontres de premier plan en 2023

- » Emmanuel Macron, président de la République 18/04
- » Élisabeth Borne, Première ministre 03/01 - 05/04 - 22/05 - 12/07 - 12/10
- » Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique 13/06 - 19/07
- » Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie 18/07
- » Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme 15/02 - 01/06 - 06/07 - 12/12



Créée il y a 10 ans, la délégation sénatoriale aux Entreprises a pour mission de dialoguer, sur le terrain et au Sénat, avec les chefs d'entreprise pour comprendre les enjeux et les difficultés des TPE, PME et ETI.

« C'est ce dialogue avec les entreprises et leurs représentants qui permet d'identifier les mesures nécessaires pour soutenir leur développement, de les tester en amont de leur adoption et d'évaluer l'impact. »

La délégation est une instance unique du Parlement, mais toutes les administrations devraient s'inspirer de sa méthode de travail pour que la France se débarrasse enfin de la complexité normative inutile qui étouffe les initiatives entrepreneuriales et handicape notre économie. C'est la condition pour que la simplification devienne une réalité pour nos entreprises. »

#### Olivier Rietmann

Sénateur de la Haute-Saône, président de la délégation sénatoriale aux entreprises



En 2023, la CPME a travaillé avec les principaux ministres et leurs cabinets sur les enjeux prioritaires pour les TPE-PME. Puis, elle a accompagné la mise en œuvre des réformes avec les administrations.

- » Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion 05/09
- » Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique 20/12
- » Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires 17/01
- » Olivier Becht, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger 18/07

## AUPRÈS DES INSTITUTIONS

### Au CNC pour défendre les intérêts des commerçants

La CPME a intégré le Conseil national du commerce (CNC) et participé aux différentes réunions et groupes de travail afin de **faire valoir ses propositions**, notamment en matière d'ouverture dominicale, de transmission, de simplification, de baux commerciaux et de décarbonation.

### Chez France Num pour œuvrer à la transition numérique des PME

À l'occasion des élections de France Num, le collège des organisations professionnelles a choisi d'être représenté par la CPME pour 2 années supplémentaires. L'objectif ? **Accompagner toujours plus de TPE-PME dans leur transformation numérique.**

# 7



## AUGMENTER LA PUISSANCE DE NOTRE RÉSEAU TERRITORIAL

### OPÉRER UN RAPPROCHEMENT AVEC LA JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE DANS LES TERRITOIRES

Porteuses de valeurs communes, les CPME territoriales se sont rapprochées des Jeunes chambres économiques locales pour **travailler avec les chefs d'entreprise et des salariés** sur les sujets de sensibilisation à la RSE, d'employabilité de la jeunesse, de valorisation de l'engagement, de montée en compétences des salariés, ainsi que sur le développement de l'emploi dans les territoires.

# 40

**rapprochements,**  
partenariats et actions communes  
organisés en France métropolitaine  
et départements ultramarins



Le rapprochement qui s'est opéré, dans les territoires, entre la CPME et les Jeunes chambres économiques locales en 2023, est la démonstration des synergies évidentes entre nos deux organisations. Il a permis la création ou

le renforcement de liens et a favorisé la co-construction de partenariats et d'actions autour d'enjeux majeurs tels que l'entrepreneuriat des jeunes, l'intelligence artificielle, le handicap, les opportunités d'emploi sur les territoires, la RSE. Par ailleurs, nous savons que certains de nos adhérents siègent dans les instances de gouvernance des CPME territoriales, et que des adhérents ou salariés de la CPME rejoignent nos JCE : une relation gagnant-gagnant ! L'impulsion est désormais donnée et 2024 nous promet de nouvelles collaborations impactantes sur les territoires. »

#### Mathilde Quintard

Présidente nationale 2024 de la Jeune chambre économique française

## DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATIONS ET DE WEBINAIRES DÉDIÉS AUX CPME TERRITORIALES



### **6 formations,**

développement des adhésions, prise de parole en public, organisation administrative, séminaire d'intégration, destinées aux nouveaux présidents d'unions



**50 élus** et permanents formés en présentiel à la CPME

### **4 webinaires**

présentant les fondamentaux de la CPME et les bonnes pratiques d'adhésion



**240 élus** et permanents territoriaux présents

# 8

## **CONSOLIDER** **NOTRE** **RELATION** **ADHÉRENTS**

### RÉFORMER LES STATUTS DES CPME RÉGIONALES

Après la réforme des statuts nationaux, la CPME a engagé en toute logique celle des statuts et règlements intérieurs régionaux. La principale nouveauté ? **L'intégration des fédérations professionnelles au sein de la gouvernance de ces unions.**

#### **22 déplacements**

en territoires du président François Asselin et de Pierre Kuchly, vice-président chargé de la coordination des Unions territoriales, en 2023



### ACCOMPAGNER LES UNIONS TERRITORIALES DANS LA MODERNISATION DE LEUR COMPTABILITÉ

La CPME a initié **la mise en place d'un nouvel outil dans les CPME territoriales**, adapté à leurs besoins spécifiques avec un objectif de modernisation et de simplification de la combinaison. À la clé, un gain de temps pour les adhérents.

Après une implémentation réussie dans les départements franciliens pilotes sur le projet, le déploiement est prévu sur tout le territoire jusqu'au 31 décembre 2025. La première étape s'est tenue en décembre 2023, avec les 10 départements du Grand Est qui ont migré sur le nouvel outil. La CPME a ainsi organisé **une journée de formation** regroupant permanents et experts-comptables des unions régionales et départementales du Grand Est, le 21 décembre. En 2024, ce sera au tour des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Normandie et Sud PACA.

# LA CPME, L'ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DES PME

Parce que **99,9 % des entreprises françaises sont des TPE-PME\***, leur réussite est une condition majeure de la croissance du pays. La CPME défend leurs intérêts.

Avec **239 000 entreprises** qui emploient **plus de 3 millions de salariés**, la CPME est la première organisation patronale tricolore, en nombre d'employeurs\*\*.

Forte d'un maillage de 234 fédérations et d'unions territoriales, la Confédération des PME est implantée dans tous les départements et régions, y compris l'Outre-mer.

Partenaire social, la Confédération représente les PME tant dans les négociations paritaires qu'auprès des pouvoirs publics, en France et à l'international. Dotée d'un bureau à Bruxelles, elle se mobilise pour se faire entendre de l'Union européenne.

En 2023, la CPME a travaillé étroitement avec ses adhérents, à travers la co-construction de doctrine et la mesure de leur satisfaction.

## Confédération des PME

**122**  
fédérations

**112**  
unions  
territoriales



## La CPME a co-construit une position avec ses adhérents sur la HATVP

En 2023, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a lancé une consultation pour recueillir des observations sur la nouvelle version des lignes directrices du répertoire des représentants d'intérêts. Sollicitée, la CPME a élaboré sa position avec ses adhérents. Après l'adoption des nouvelles règles applicables, la Confédération a organisé une session d'information à destination de ses unions territoriales.

## La certification Quali'OP de la CPME, confirmée en 2023

Le degré d'exigence des actions que la CPME mène pour satisfaire ses adhérents est directement lié à la démarche de qualité de services Quali'OP délivrée par l'AFNOR. La Confédération est certifiée depuis 2018. En 2023, elle a intégré les nouvelles exigences du référentiel et sa certification a ainsi été confirmée.

L'enquête de satisfaction menée dans ce cadre et portant sur l'année 2022, auprès de ses fédérations professionnelles et unions territoriales, a révélé que :

L'efficacité de l'action de la CPME est saluée par

**99 %** des répondants

Les actions d'influence par

**97,5 %** d'entre eux

La communication externe, par

**96,5 %** des répondants

\* Source : INSEE

\*\* Mesure de la représentativité des organisations interprofessionnelles, 2024, ministère du Travail

# LES INSTANCES DE LA CPME

- » **François Asselin**  
*Président*
- » **Stéphanie Pauzat**  
*Vice-présidente déléguée*
- » **Éric Chevée**  
*Vice-président chargé des Affaires sociales*
- » **Bénédicte Caron**  
*Vice-présidente chargée des Affaires économiques*
- » **Pierre Kuchly**  
*Vice-président chargé de la coordination des Unions territoriales*
- » **Bernard Verrier**  
*Vice-président chargé de l'Économie sociale et solidaire*
- » **Dominique du Paty**  
*Vice-présidente chargée de l'Inclusion et de la Place des Femmes dans l'économie*
- » **Jean-Lou Blachier**  
*Secrétaire confédéral*
- » **François-Xavier Andrault**  
*Trésorier*

## COMMISSIONS

Composées de représentants des unions territoriales et des fédérations adhérentes, les commissions thématiques élaborent les positions de la CPME tandis que les commissions statutaires veillent au respect du règlement et des statuts de la Confédération.

### COMMISSIONS STATUTAIRES

- » **CONTRÔLE ET SUIVI DES COMPTES**  
Philippe Guillaume
- » **MANDATS**  
Philippe Guillaume
- » **STATUTS ET ARBITRAGES**  
Philippe Wibaux
- » **DISCIPLINE**  
Gérard Bohelay

### COMMISSIONS THÉMATIQUES

- » **SOCIALE**  
Éric Chevée
- » **FORMATION, ÉDUCATION, EMPLOI**  
Stéphane Heit
- » **HANDICAP**  
Dominique du Paty
- » **ÉCONOMIE**  
Bénédicte Caron
- » **FINANCEMENT**  
Germain Simoneau
- » **FISCALE**  
Gérard Orsini
- » **JURIDIQUE**  
Bruno Dondero
- » **INNOVATION**  
Amir Reza Tofighi
- » **NUMÉRIQUE**  
Gaëtan de Sainte Marie
- » **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Guillaume de Bodard
- » **AFFAIRES EUROPÉENNES**  
Arnaud Haefelin
- » **INTERNATIONAL**  
Matthias Fekl
- » **LOGEMENT**  
Bernard Verquerre

## SECTIONS

Les sections sont organisées par domaine d'activité et permettent aux représentants des structures adhérentes qui y siègent, de partager leurs problématiques et leurs solutions pour y pallier.

- » **INDUSTRIE**  
Joëlle Prévot-Madère, *présidente*  
Étienne Malher, *vice-président*
- » **SERVICES**  
Thierry Doll, *président*  
Emmanuel Cohardy, *vice-président*
- » **COMMERCE**  
Xavier Douais, *président*  
Gérard Bohelay, *vice-président*
- » **ARTISANAT**  
Bernard Hibert, *président*



# PERSPECTIVES



« Si la CPME est devenue la première organisation patronale française en nombre d'employeurs, ce n'est pas un hasard. C'est le résultat d'un travail collectif.

**S**i la CPME est devenue la première organisation patronale française en nombre d'employeurs à la faveur de la mesure de représentativité de 2021\*, ce n'est pas un hasard. C'est le fruit d'une démarche globale, qui va de l'amélioration de nos services aux adhérents - dont la pertinence et l'efficacité sont vérifiées par l'enquête de satisfaction annuelle Quali'OP - à la prospection de nouveaux adhérents.

Fidélisation, prospection, en 2023, ce double objectif a été poursuivi, de manière à ce que la pesée de la prochaine mesure de la représentativité permette de nous maintenir à la place de première organisation patronale française.

Ainsi, 13 nouvelles fédérations nous ont rejoint en 2023, augmentant notre représentativité dans les secteurs du commerce et des services, notamment.

C'est le résultat d'un travail collectif. Celui des élus et des permanents de la CPME nationale.

Et pour renforcer la cohésion au sein de l'équipe de permanents, nous avons organisé au mois de mai, un séminaire de deux jours en Normandie. Deux jours qui ont combiné des sessions de travail et des moments plus informels mais tout aussi essentiels, permettant de mieux se connaître pour mieux avancer ensemble. Une cohésion d'équipe qui a été nourrie tout au long de l'année par l'organisation de moments de convivialité réguliers, à l'occasion de Noël notamment. Une amorce qui préfigure un travail de développement de la marque employeur de la CPME en 2024 : utile et passionnant à la fois.

Nous sommes prêts pour avancer dans l'année cruciale qui vient et qui va voir, avec beaucoup d'émotion et de fierté du chemin parcouru, le mandat de François Asselin s'achever. Une année intense qui va être celle de la campagne menant à l'élection du prochain président de la CPME, en janvier 2025. Une campagne aux enjeux décisifs pour la Confédération.

**Jean-Eudes du Mesnil du Buisson**  
*Secrétaire général de la CPME*

\* Mesure de la représentativité des organisations interprofessionnelles par le Haut conseil du dialogue social, juillet 2021



8-10, Terrasse Bellini  
92806 Puteaux cedex  
[www.cpme.fr](http://www.cpme.fr)



LA CPME EST  
LA PREMIÈRE ORGANISATION  
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE  
CERTIFIÉE ENGAGEMENT  
DE SERVICE QUALI'OP